

Acte réglementaire
(délibération du Conseil d'Administration du
Collège Maréchal Leclerc de Hauteclocque
du Jeudi 29 Novembre 2012)

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, notamment ses articles 26, 27 et 29 ;

Vu l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en date du 24 Novembre 2012,

Décide :

ARTICLE 1 : Il est créé par Collège Maréchal Leclerc de Hauteclocque un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé E-SIDOC dont l'objet est la mise à disposition des usagers d'un télé-service de l'administration électronique.

ARTICLE 2 : Les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes, seules et à l'exception de toutes autres :

- État Civil (Nom, Prénom)
- Vie professionnelle (Classe ou Matière enseignée, N° d'emprunteur)
- Données de connexion (Identifiants et mots de passe)

ARTICLE 3 : Les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, en raison de leurs attributions respectives :

- Responsable en charge du logiciel BCDI,
- administrateurs des données du portail à des fins de maintenance,
- responsable de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces.

ARTICLE 4 : Le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service :

Collège Maréchal Leclerc de Hauteclocque - 22 Rue Arthur Lefèvre - 80430 Beaucamps-le-Vieux

ARTICLE 5 : le Chef d'établissement est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée sur le panneau d'information au sein du Collège et publiée sur le blog informatif du Collège.